

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 22 SEPT 2020

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 20-684 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de quatre (04) élèves Conseillers de Jeunesse et d'Education Permanente, session 2020.

Ce sont :

CONSEILLERS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION PERMANENTE

ADMISSIBLES

N°	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	RECEPISSE	DATE NAISS.
1	BALBONE FATIMATA	246634B	2610_4128_9351_4801	01/05/87
2	KONKOBO RAKISWINDE FELIX	258178V	2610_7243_3251_4137	12/02/88
3	KORGO SIDIKI	329635V	2610_5271_5619_5802	31/12/86
4	KOURAOGO ISSAKA	278351D	1026_9571_2705_4025	31/12/89
5	OUEDRAOGO NOAGA BÉNOÎT	304576T	2610_3495_7069_2058	31/12/88
6	PAMTABAMA AMMI	329638T	2610_1609_7630_9674	05/02/85
7	SANOU ISSOUF	258103C	1026_6028_3946_1876	31/12/90
8	SOURA KADER	278355W	2610_0497_9348_2705	05/09/89

Arrêté la présente liste à 8 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard dix (10) jours ouvrables après la publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de tutelle du candidat.

Pour le Ministre et par délégation,  
Le Secrétaire Général



**Souleymane LENGANE**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon